#### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté portant désignation du site Natura 2000 Bassigny, partie Lorraine (zone de protection spéciale)

NOR: DEV N 06 5 0 3 0 1 A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5 et R. 414-7;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1<sup>er</sup> alinéa) du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

#### Arrête:

- **Art. 1<sup>er</sup> -** Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Bassigny, partie Lorraine » (zone de protection spéciale FR4112011) l'espace délimité sur les dix cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant dans le département des Vosges :
- sur la totalité du territoire des communes suivantes : Blevaincourt, Lamarche, Mont-lès-Lamarche, Robécourt, Rocourt, Romain-aux-Bois, Rozières-sur-Mouzon, Sauville, Tollaincourt, Urville, Villotte, Vrécourt ;
- sur une partie du territoire des communes suivantes : Aingeville, Ainvelle, Crainvilliers, Damblain, Isches, Malaincourt, Martigny-les-Bains, Morizécourt, Médonville, Pompierre, Saint-Ouen-lès-Parey, Sartes, Senaide, Serécourt, La Vacheresse-et-la-Rouillie.
- Art. 2 La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 Bassigny, partie Lorraine » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture des Vosges, à la direction régionale de l'environnement de Lorraine, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

**Art. 3 -** Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 6 AVR. 2006

**Nelly OLIN** 

#### Annexe

### A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR4112011 Bassigny, partie Lorraine (zone de protection spéciale)

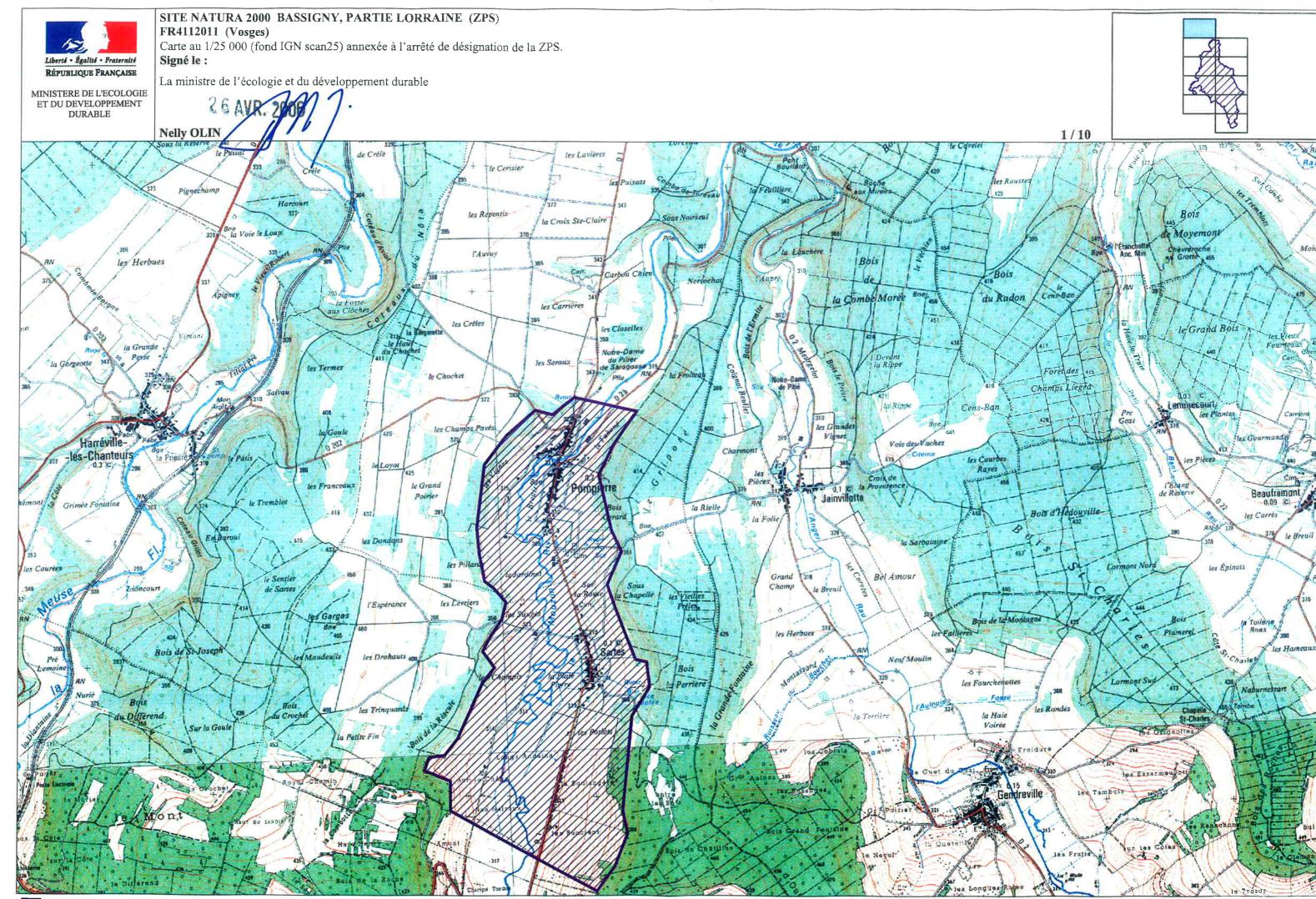
#### Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

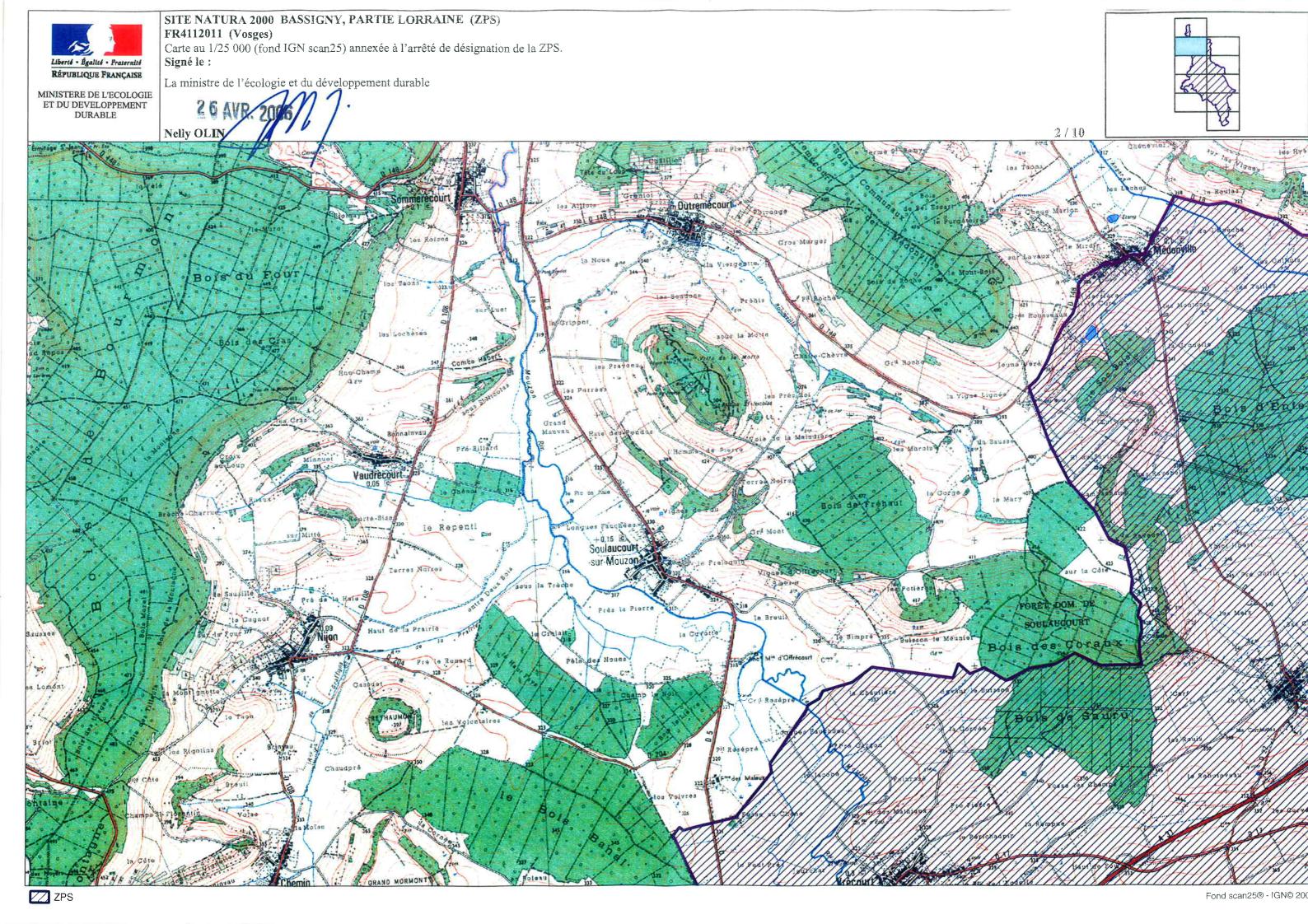
# 1 - <u>Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1<sup>er</sup> alinéa) du code de l'environnement</u>

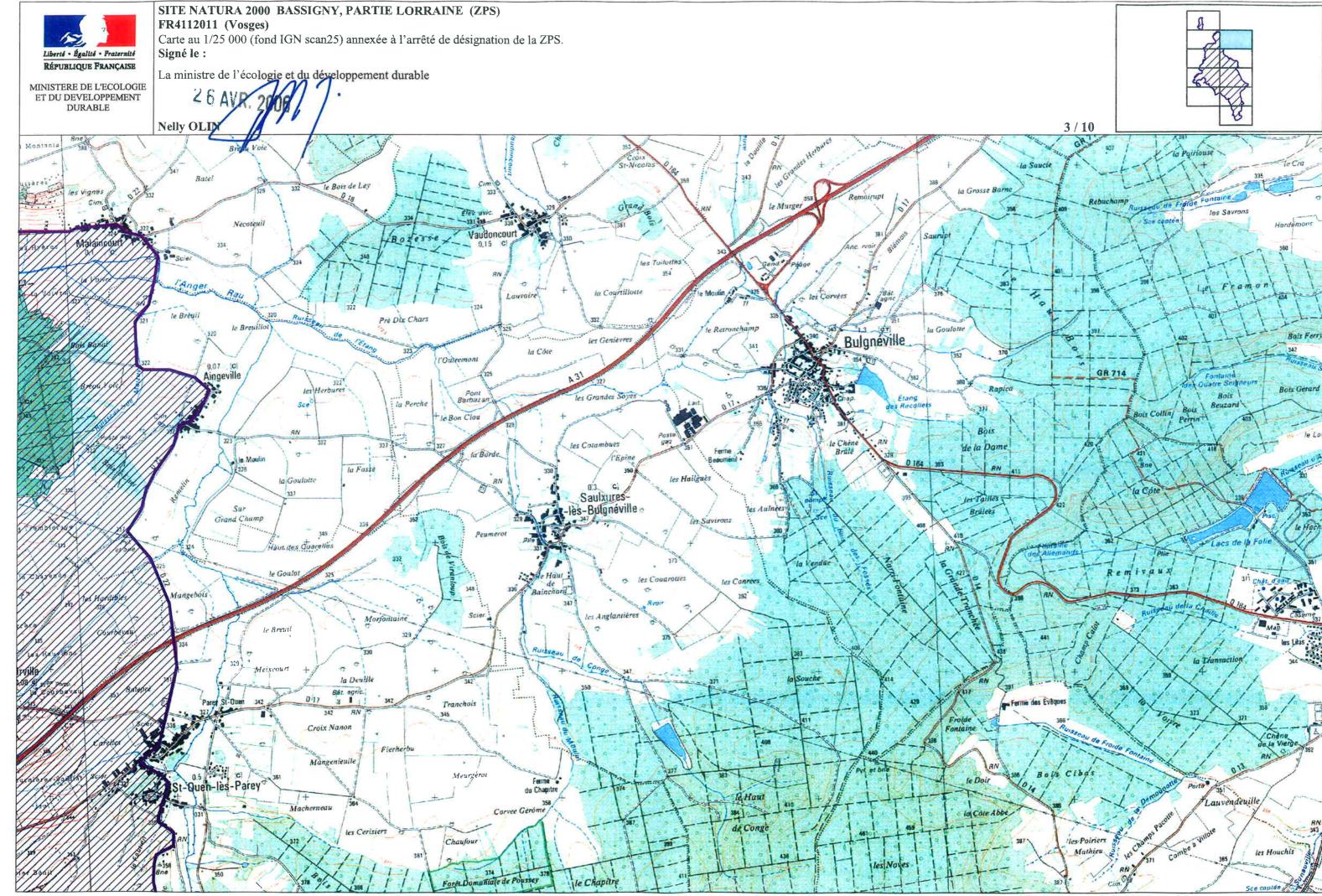
A246 A072 A084 A223 A030 A224 A321 A104 A229	Alouette lulu Bondrée apivore Busard cendré Chouette de Tengmalm Cigogne noire Engoulevent d'Europe Gobemouche à collier Gélinotte des bois Martin-pêcheur d'Europe	Lullula arborea Pernis apivorus Circus pygargus Aegolius funereus Ciconia nigra Caprimulgus europaeus Ficedula albicollis Bonasa bonasia
	0 0	<u> </u>
	1	_ ~ ~
	Gobemouche à collier	Ficedula albicollis
A104	Gélinotte des bois	Bonasa bonasia
A229	Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis
A073	Milan noir	Milvus migrans
A074	Milan royal	Milvus milvus
A234	Pic cendré	Picus canus
A238	Pic mar	Dendrocopos medius
A236	Pic noir	Dryocopus martius
A338	Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio

## 2 - <u>Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article</u> <u>L.414-1-II (2<sup>ème</sup> alinéa) du code de l'environnement</u>

A085 A087 A155	Autour des palombes Buse variable Bécasse des bois	Accipiter gentilis Buteo buteo Scolopax rusticola
A096	Faucon crécerelle	Falco tinnunculus
A099	Faucon hobereau	Falco subbuteo
A284	Grive litorne	Turdus pilaris
A341	Pie-grièche à tête rousse	Lanius senator
A233	Torcol fourmilier	Jynx torquilla







# Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SITE NATURA 2000 BASSIGNY, PARTIE LORRAINE (ZPS) FR4112011 (Vosges)

Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.

Signé le :

La ministre de l'écologie et du développement durable

